

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 24

Présents : 17

Ayant pris part au vote
(vote public) : 21

- o Pour : 21
- o Contre : 0
- o Abstention : 0
- o Blanc : 0
- o Nul:0

Date de convocation :
Le 9 septembre 2025

Date d'affichage :
Le 9 septembre 2025

DELIBERATION N° :
DC/2025-09-15/15

OBJET DE LA SEANCE :
Personnel
Services Administratifs
Création de poste

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Romain-Lachalm (salle des fêtes),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gladys DURIEUX)

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, et Mmes MOUNIER Emeline, DREVET Hélène, MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusé : Néant.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. PEYRARD Nicolas donne pouvoir à M. POINAS J.-Michel. M. PEYRARD Guy donne pouvoir à Mme SOUTRENON Maryline. M. TOURON Jean-Marc donne pouvoir à M. SOUVIGNET Bernard. M. MOULIN Christophe donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.

M. le Président rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

M. le Président propose au Conseil Communautaire la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à 10h50 par semaine à compter du 1^{er} septembre 2025 considérant la charge de travail grandissante au sein du pôle technique de la collectivité et ce pour assurer des tâches administratives en lien avec le suivi et l'entretien des infrastructures de la structure.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés (Mme MEYNET n'a pas pris part au vote) :

- décide la création d'un poste d'adjoint administratif territorial (catégorie C) sur un temps non complet de 10.50 heures par semaine et ce à compter du 1^{er} septembre 2025 et autorise le recrutement d'un agent contractuel dans le cadre des articles L. 332-8 et L.332-23 du Code Général de la Fonction Publique,

- autorise le Président à signer tout document utile à intervenir concernant ce dossier et à modifier le tableau des effectifs correspondants,
- charge le Président d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget,
- charge le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Gladys DURIEUX
Secrétaire de séance,



Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le

Affichage et publication effectués le

AR Prefecture

043-244300307-20250915-DC2025091515-DE
Reçu le 30/09/2025